



LA FCPE DES BOUCHES-DU-RHÔNE DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > 5000 familles dont le seul intérêt est l'enfant.
- > Première fédération de parents dans le primaire, les collèges, les lycées : 58 000 voix exprimées et 2 318 sièges aux dernières élections.
- > Des parents présents et actifs dans les conseils de classe, d'école, d'administration et toutes les instances de l'éducation nationale.
- > Des formations, des conseils, une assurance pour tous les adhérents, un accueil et une écoute.
- > Un site d'information : www.fcpe13.asso.fr
- > Un journal départemental : « NOTRE ÉCOLE »

LES PRIORITÉS DE LA FCPE 13

- Ensemble, se faire entendre sur :
- > une école bienveillante,
 - > une école publique gratuite,
 - > les ouvertures et fermetures de classes,
 - > le remplacement des enseignants,
 - > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
 - > une véritable médecine scolaire,
 - > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
 - > la défense de l'école en milieu rural.
- Pensez à votre adhésion au CDAFAL 13**
Association Familiales Laïques
Contact : www.cdafal13.org - 04 91 03 11 73

FCPE DES BOUCHES-DU-RHÔNE - COPE 13

4, rue André Isala - 13013 MARSEILLE
Tél. : 04 91 61 28 84 - Fax : 04 91 61 37 90
E-mail : fcpe13@orange.fr - Site : www.fcpe13.asso.fr
Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 16h



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(5 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'école

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 12,95 € par an.

© PICTURE FACTORY - FOTOLA

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION ⁽¹⁾ MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN À RENVoyer À LA FCPE LOCALE
(ou à défaut à la FCPE départementale).
ACCOMPAGNE DE VOTRE RÉGLEMENT

CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS	NOM DU PARENT ADHÉRENT			PRÉNOM		
	NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT					
	ADRESSE					
	CODE POSTAL	VILLE				TEL. PORTABLE
	TEL.	E-MAIL				
LES ENFANTS	1 NOM		PRÉNOM		CLASSE	NÉ (E) LE
	ÉTABLISSEMENT					
	2 NOM		PRÉNOM		CLASSE	NÉ (E) LE
	ÉTABLISSEMENT					
3 NOM		PRÉNOM		CLASSE	NÉ (E) LE	
ÉTABLISSEMENT						
4 NOM		PRÉNOM		CLASSE	NÉ (E) LE	
ÉTABLISSEMENT						

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

J'adhère pour la première fois à la FCPE

- Primo adhésion sans Revues** 7,50 €
 Primo adhésion avec Revues* 11,00 €

Je renouvelle mon adhésion

- Renouvellement d'adhésion avec Revues*** 17,00 €
 Adhésion de soutien avec Revues 26,00 €
 Don à la FCPE 13 €
 Don au Conseil local €
 Abonnement bi-mensuel à la lettre La Famille et l'École 12,96 €

* Revue des Parents et Notre École 3,50 € (sans les revues déduire 3,50 €)

TOTAL À RÉGLER €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces. Merci de joindre une enveloppe timbrée pour le reçu fiscal. Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

- Recevoir la newsletter de la FCPE. E-mail : _____
 Un reçu don aux œuvres. Déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
 Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
 Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :
 Nom de l'établissement : _____
 Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
 Nom de l'établissement : _____
 Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.
 (2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > 65 000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > 310 000 adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > défendre l'École publique, laïque et gratuite,
- > promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > le droit à l'expression des jeunes,
- > le droit pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue.

C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !




BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE



Vivre mieux à l'École pour bien apprendre

Au verso, bulletin  PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

Non Premier Assureur
Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE



L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur www.mae.fr